

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2022

Numéro de version 2

Révision: 25.01.2022

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** **Atila**

· **Numéro d'enregistrement** W 7473

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · **Emploi de la substance / de la préparation:**

Phytorégulateur

Phytorégulateur

(Insecticide / fongicide)

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### · **Producteur/fournisseur:**

Schneiter AGRO AG

Industrie Birren 30

CH-5703 Seon

· **Numéro de téléphone:** 062 893 28 83

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** TOX Info Suisse, Zurich, Tél. no 145 (24h) ou 044 251 66 66

### \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### · **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

##### · **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.

##### · **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

##### · **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

##### · **Conseils de prudence**

P102 Conserver hors de la portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P405 Garder sous clef.

P420 Stocker à l'écart des autres matières.

##### · **Indications complémentaires:**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### · 2.3 Autres dangers

##### · **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2022

Numéro de version 2

Révision: 25.01.2022

Nom du produit: Atila

(suite de la page 1)

### · Composants dangereux:

CAS: 298-14-6	hydrogénocarbonate de potassium	85,0%
EINECS: 206-059-0		

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## \* RUBRIQUE 4: Premiers secours

### · 4.1 Description des premiers secours

#### · Remarques générales:

Ne jamais administrer quelque chose par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise (si possible lui montrer l'étiquette/la fiche de données de sécurité).

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais en abondance. Laisser la victime se reposer.

#### · Après contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés et laver toutes les parties exposées de la peau avec un savon doux et de l'eau, ensuite rincer à l'eau chaude.

#### · Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et soigneusement avec une douche oculaire ou avec de l'eau. Enlever si possible les lentilles de contact. Continuer à rincer. En cas d'irritation persistante des yeux: Demander un conseil médical/une aide médicale.

· **Après ingestion:** Rincer la bouche. NE pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## \* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### · 5.1 Moyens d'extinction

#### · Moyens d'extinction:

Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### · 5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

#### · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## \* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner le personnel superflu.

### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2022

Numéro de version 2

Révision: 25.01.2022

---

**Nom du produit: Atila**


---

(suite de la page 2)

---

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

---

### \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les aérosols.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### · **Stockage:**

##### · **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Le produit doit être stocké dans son emballage d'origine, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments et ne doit pas être accessible aux personnes non autorisées.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

##### · **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

Conserver uniquement dans les récipients d'origine.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Seulement pour une utilisation professionnelle.

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

##### · **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

##### · **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition Veiller pour une aération suffisamment, surtout dans des locaux couverts.

##### · **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:** Masque approprié.

##### · **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### · **Matériau des gants**

Il est conseillé de choisir des gants du: caoutchouc nitril (0,38mm épaisseur).

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

##### · **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Pas nécessaire.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2022

Numéro de version 2

Révision: 25.01.2022

Nom du produit: Atila

(suite de la page 3)

· **Protection du corps:**

Porter des vêtements de protection standard (phytosanitaire) pendant les traitements/manipulations avec le produit (CE 93 0120).

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· <b>Forme:</b>	Solide
· <b>Couleur:</b>	Blanc
· <b>Odeur:</b>	Caractéristique
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

· **valeur du pH à 20 °C:** >8

· **Changement d'état**

· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
· <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.

· **Point d'éclair** incombustible

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non déterminé.

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

· <b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Supérieure:</b>	Non déterminé.

· **Pression de vapeur:** Non applicable.

· **Densité à 20 °C:** 1 g/cm<sup>3</sup>

· **Densité relative** Non déterminé.

· **Densité de vapeur:** Non applicable.

· **Taux d'évaporation:** Non applicable.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Soluble

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

· **Viscosité:**

· <b>Dynamique:</b>	Non applicable.
· <b>Cinématique:</b>	Non applicable.

· **Teneur en solvants:**

· **Teneur en substances solides:** 100,0 %

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2022

Numéro de version 2

Révision: 25.01.2022

Nom du produit: Atila

(suite de la page 4)

- **10.4 Conditions à éviter**  
Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
- **10.5 Matières incompatibles:**  
Fortes acides  
Fortes bases.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone fumée.

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	>5 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique:

EC50	>100 mg/l (48h) (daphnia magna)
ErC50	>100 mg/l (72h) (Scenedesmus subspicatus)
LC50	>100 mg/l (96h) (Oncorhynchus mykiss)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2022

Numéro de version 2

Révision: 25.01.2022

Nom du produit: Atila

(suite de la page 5)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** éviter le rejet dans l'environnement.

### \* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### \* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· <b>14.1 Numéro ONU</b>	Non applicable
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	néant
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	ne pas classer
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2022

Numéro de version 2

Révision: 25.01.2022

---

**Nom du produit: Atilla**


---

(suite de la page 6)

· <b>Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues</b>
--

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

· <b>Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers</b>
--

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

· <b>15.2 Évaluation de la sécurité chimique:</b> Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
--

---

### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Service établissant la fiche technique:** Schneiter AGRO AG

· **Contact:** Service de sécurité

· **Acronymes et abréviations:**

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**